



**Elio Di Rupo**  
Président

Madame Brigitte BUFFARD  
Présidente  
Bruxelles Air Libre  
Avenue de Lothier, 8  
1150 BRUXELLES

Le jeudi 21 février 2019  
V/Réf. :  
N/Réf. : EDR/GD/GL/2019/MS-13053  
A rappeler s.v.p.

Madame la Présidente,  
Chère Madame Buffard,

Votre courrier du 14 janvier 2019 ainsi que l' « Appel aux présidents des partis politiques » de l'asbl « Bruxelles Air Libre Brussel » me sont bien parvenus et ont retenu toute mon attention.

Le survol de nombreux citoyens par des avions qui atterrissent ou décollent de l'aéroport de Bruxelles-National constitue un enjeu prioritaire pour le PS.

Au sein des gouvernements bruxellois et wallon, les ministres socialistes ont toujours été soucieux de préserver ou d'améliorer la qualité de vie des citoyens survolés. Le gouvernement fédéral doit également prendre ses responsabilités en la matière, après une législature d'immobilisme.

Nous vous remercions pour les propositions formulées par votre asbl. Nous y serons attentifs dans les mois à venir.

Nos programmes politiques pour les élections européennes, fédérales et régionales de 2019, adoptés ou en cours d'adoption, contiennent une série de mesures visant à améliorer la situation des citoyens survolés.

Le PS veut contribuer à mettre en œuvre une solution équilibrée et durable pour la gestion des nuisances sonores liées à l'aéroport de Bruxelles-national, en concertation avec l'ensemble des acteurs et des niveaux de pouvoir concernés.

Bd de l'Empereur 13  
B-1000 Bruxelles  
Tél : +32 (0)2 548 32 11  
elio@dirupo.be  
www.ps.be

 facebook.com/elio.dirupo  
 twitter.com/eliodirupo

Concrètement, le PS propose par exemple de :

- obtenir la définition de nouvelles routes aériennes, à partir des critères d'évitement des zones les plus densément peuplées et de sécurité aérienne ;
- définir des procédures aéronautiques objectives et transparentes (avec, notamment, l'obligation d'une étude de sécurité, de capacité et d'impact environnemental) ;
- modifier les horaires de l'aéroport en étendant la période de « nuit » de 22h à 7h ;
- maintenir la réglementation bruxelloise en vigueur en matière de bruit et exiger son respect ;
- étendre et adapter le réseau de sonomètres bruxellois, afin d'assurer un monitoring fin des nuisances sonores ;
- instaurer une limite du tonnage des avions autorisés à survoler le territoire bruxellois ; définir et respecter le « quota count » pour les normes de bruit (maximum 200 tonnes entre 22h et 7 h) ;
- modifier les infrastructures de Bruxelles-National (par exemple l'allongement de piste) si une étude indépendante en confirme l'opportunité, afin de réduire les nuisances ;
- créer une autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores liées à Bruxelles-national. Le but est de protéger les citoyens et s'assurer qu'ils soient traités de manière équitable ;
- dégager un accord sur la fin progressive des vols de nuit, dans un cadre européen ;
- privilégier les moyens de transport alternatifs à l'avion pour tous les trajets de courte distance et pour les trajets de moyenne distance, en fonction des possibilités. Pour le transport de personnes comme pour les marchandises, les trains à grande vitesse doivent être soutenus. Il s'agit en outre d'instaurer une taxe sur le kérosène à l'échelle internationale et d'interdire les vols de très courte distance.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Chère Madame Buffard, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Elio DI RUPO